

24-09-05 Administration Générale – Conventions

Projet de convention de mise à disposition d'un fourreau pour l'hébergement d'une fibre optique avec la STAS et Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de sécurisation de l'espace public, la Commune de Saint-Priest en Jarez a souhaité étendre son réseau de caméras de surveillance sur son territoire et ses accès comme en particulier sur les axes situés le long de la ligne de Tramway.

A cette occasion, la Commune de Saint-Priest en Jarez s'est rapprochée de Saint-Etienne Métropole et de son délégataire la STAS pour étudier la mutualisation des installations existantes en vue de dérouler sa fibre optique dans les fourreaux déjà existants sur la ligne de tramway.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole et son délégataire la STAS consentent à accueillir gracieusement dans un fourreau existant le long de la ligne de tramways, la fibre optique nécessaire à la connexion de certaines caméras du nouveau réseau de vidéosurveillance de la Commune de Saint-Priest en Jarez. Saint-Etienne Métropole concède ainsi à la Commune de Saint-Priest en Jarez le droit d'utiliser ses chemins de câble le long de l'axe nord du tramway entre la place Massenet et le CHU.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention précitée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Copie conforme

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 septembre 2024**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 9 septembre 2024

24-09-05 Administration Générale – Conventions

Projet de convention de mise à disposition d'un fourreau pour l'hébergement d'une fibre optique avec la STAS et Saint-Etienne Métropole

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. COSSEY
Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. ZAVROSA à Mme. BAUDRY
Mme WOLFF à M. SAHUC
Mme CONVERT à Mme GEUSENS
M. ACHARD à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :